

Compte rendu commission enfance jeunesse 15 novembre 2022, 18h locaux de la 4C

Personnes présentes : Maïlis Martinsse, Hélène Jaussaud, Nathalie Mulet, Marie Urrutiaguer, Thomas Brabant-Chaix, Patrick Lavagne

Personnes excusées : Claude Dagada, Laurent Deshayes, Evelyne Garres, Delphine Pinczon du Sel, Sandrine Barrau, Isabelle Perechodor

Ordre du jour :

- Point sur les attentes des membres de la commission enfance-jeunesse
 - Utilité et pouvoir de la commission
 - Projets en cours et à venir (questionnaire du mercredi sur le Causse, convention engagement jeune financement BAFA, ...)
-

- **Attentes des membres de la commission :**

La réunion débute avec des échanges autour des attentes des membres de la commission enfance-jeunesse. L'ensemble des participants présente ses attentes et souhaite s'impliquer dans la commission pour être force de propositions.

L'utilité et le pouvoir de la commission sont ensuite évoqués. Un tour de table est organisé où chaque participant donne son point de vue. Pour M.Lavagne, la commission est utile mais n'a pas réellement de pouvoir décisionnel. De plus, les finances de l'intercommunalité sont à prendre en considération dans le futur.

Pour M.Brabant-Chaix, la commission est un interface de terrain. Elle permet de faire remonter les besoins. M.Lavagne appuie ses propos et précise l'intérêt de la commission de faire remonter les besoins pour ensuite proposer des actions

Du point de vue de Mme Jaussaud, le pouvoir de la commission est assez limité car il faut tenir compte des barrières financières. Elle relève la motivation du Causse de partager leurs projets et aspirations.

Pour Mme Martinsse, c'est le groupe de travail municipal qui alimente la commission enfance jeunesse.

Mme Mulet se questionne sur la communication réalisée autour des changements des structures petite enfance (projet MAM et du jardin d'enfants).

Elle donne son avis sur le besoin de mode de garde sur le Causse qui est pour elle nécessaire.

Pour conclure, les réalités budgétaires sont à prendre en compte dans la mise en place de projet. La Convention Territoriale Globale et ses axes d'interventions constituent le projet social de la 4C.

- **Projets en cours et à venir (questionnaire du mercredi sur le Causse, convention engagement jeune financement BAFA, ...)**

Cuisine de Fontbonne

Des questions autour de l'organisation de la cuisine de Fontbonne s'en suivent. Un travail a été mené pour encourager la qualité des produits et répondre à la loi Egalim.

« La loi instaure l'obligation de servir des repas "dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge" qui comprennent une part au moins égale à 50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Les labels autorisés dans les 50% ont été fixés par un décret du 23 avril 2019. Il s'agit de :

- *Le label rouge ;*
- *L'appellation d'origine ;*
- *L'indication géographique ;*
- *La spécialité traditionnelle garantie ;*
- *La mention "issus d'une exploitation de haute valeur environnementale" ;*
- *La mention "fermier" ou "produit de la ferme" ou "produit à la ferme", pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production.*

L'entrée en vigueur de ces dispositions est fixée au 1er janvier 2022. »

Convention d'engagement BAFA

La 4C finance deux BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) par an. Certaines communes ou intercommunalités finançant le BAFA demandent en retour aux bénéficiaires de s'engager dans leur structure. Il peut s'agir de réaliser son stage, de participer à des événements.... Le centre de loisirs a déjà rencontré des difficultés de recrutement dans le passé. Il pourrait être intéressant de créer une convention pour pallier au manque de personnel du centre de loisirs et s'assurer de la présence d'un stagiaire. Une proposition de convention d'engagement est distribuée aux participants. Elle sera approfondie dans les mois qui viennent et présentée lors de la prochaine commission enfance jeunesse.

Centre de loisirs des Cabannes

Il est relevé le nombre important des 3-6 ans au sein du centre de loisirs. La PMI (protection maternelle infantile) pourra éventuellement être contactée dans le futur pour savoir si cette tranche d'âge peut être augmentée car certains enfants ne font plus la sieste.

Question du mercredi sur le Causse

Le questionnaire sur le besoin ou non de CLSH le mercredi sur le Causse est évoqué. Il va être distribué aux parents par les élues du Causse. La date butoir de réponse est fixée au 30 novembre 2022. Il sera analysé et présenté à la prochaine commission enfance jeunesse

La prochaine commission enfance jeunesse aura lieu le jeudi 05 janvier à 18h dans les locaux de la 4C. L'ordre du jour sera envoyé en amont.